



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 1999-MC-3484

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 223912

DOSSIER N° 8949

Objet : Énergie Hornet Ltée
 Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 1^{er} décembre 1999;
vu les articles 11 et 50 de la Loi sur les valeurs mobilières;
vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, la directrice :

accorde la dispense de prospectus pour le placement de 1 787 468 actions ordinaires de Énergie Hornet Ltée auprès des actionnaires de Alma Oil & Gas Ltd, en échange de leurs titres, conformément aux informations déposées auprès de la Commission.

Fait à Montréal, le 29 décembre 1999.

(s) Johanne Duchesne
Johanne Duchesne
Directrice
Marchés des capitaux

EL/jp